



Règlement du concours Tech4Islands Awards 2019

L'ASSOCIATION DIGITAL FESTIVAL TAHITI, dont le siège social est situé à Papeete, 41 rue du Docteur Cassiau, BP 118 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française, identifiée par le N° T.A.H.I.T.I. C02983,

(Ci-après dénommée **l'Organisateur**), organise, dans le cadre du Digital Festival Tahiti 2019 et sous le Haut Patronage du Président de la Polynésie française, le grand concours international francophone Tech4Islands Awards 2019 **du 15 Avril au 19 Octobre 2019**, qui sera accessible via son site web : <https://www.digital-festival-tahiti.com/tech4islands-awards/>

(Ci-après dénommé **le Concours**)

Préambule

Organisé par le Digital Festival Tahiti 2019 en collaboration avec La Polynésienne des Eaux & SUEZ Smart Solutions, et placé sous le Haut Patronage du Président de la Polynésie française, le concours Tech4Islands Awards a pour ambition de détecter les perles technologiques internationales porteuses de solutions innovantes répondant aux défis des territoires insulaires, et ce autour de grandes 4 thématiques : Smart Tourisme, Économie Bleue, Économie Circulaire et Innovation Publique.

Confrontées aux contraintes de leur insularité et au changement climatiques dont elles sont les premières victimes, les îles doivent inventer de nouveaux modèles de sociétés intelligentes, entreprenantes, performantes et inclusives, créatrices d'emplois nouveaux et de développement durable, innovant et solidaire. Telles sont les bases de la dynamique dite "Smart Islands".

Les îles sont ainsi appelées à devenir de nouveaux hubs d'innovation mondiaux d'une "Tech For Good" au service du bien commun, plus respectueuse de ses impacts climatiques, environnementaux et sociétaux.



Labellisée Communauté French Tech, la Polynésie française ambitionne de devenir le hub de l'innovation positive et durable française et européenne au cœur de l'Océanie, et d'encourager le déploiement de la "Tech for Good" à l'échelle internationale et particulièrement sur l'axe stratégique Indo-Pacifique de la France, pays archipel.

Initiateur de ce nouveau concept "Tech4Islands", le Digital Festival Tahiti souhaite s'inscrire dans le paysage international comme propulseur d'initiatives à forte valeur ajoutée pour les territoires insulaires.

C'est pourquoi il lance la toute première édition du concours Tech4Islands Awards, doté de prix qui visent à encourager les lauréats à développer leurs solutions à l'échelle des territoires insulaires, avec une potentielle capacité d'implantation en Polynésie, terre d'innovation Smart Islands.

Article 1 : Définitions

- **Candidat** : fait référence à l'entité qui soumet son projet en s'inscrivant au concours.
- **Demi-finaliste** : Référence aux 12 Candidats sélectionnés sur dossier.
- **Dossiers** : Référence aux Dossiers de candidature.
- **Finalistes** : Référence aux 6 Candidats sélectionnés sur vidéo.
- **Gagnants** : Référence aux lauréats du grand prix Tech4Islands Award et Prix spécial Outremer by Tech4Islands.
- **Grand Oral** : Passage en visioconférence des 6 finalistes devant le Jury.
- **Jury de présélection** : Comité du Digital Festival Tahiti en charge de la sélection des Demi-Finalistes et Finalistes.
- **Jury** : Référence au Jury en charge de la sélection des Gagnants et assurant le Grand Oral.
- **Projet** : Référence à l'offre de service du Candidat.
- **Prix** : Références aux deux récompenses Tech4Islands Award et Prix spécial Outremer by Tech4Islands.
- **Représentant** : Référence à la personne physique représentant le Candidat, contact principal pendant la durée du concours.
- **Vidéos** : Référence aux vidéos de candidatures.

Article 2 : Conditions d'inscription et éligibilité

2.1. La Participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achats.

2.2. Une seule inscription possible par Candidat.

2.3. Sont exclus du concours les membres du personnel de l'Organisateur, et toutes personnes ayant directement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours.

2.4. Pour participer au Concours, le Candidat doit répondre aux critères de sélection suivants :

- Être une startup en phase d'amorçage, une PME/PMI innovante, un Centre de Recherche ou une Université en partenariat Public-Privé pour porter ses solutions.
- Le concours est francophone. Les candidats doivent être en mesure de comprendre et répondre au concours en français.
- Être en phase d'amorçage, avec un produit/service déjà prototypé en phase de commercialisation a minima.
- Avoir une mission d'entreprise dans une entière démarche de "Tech For Good".
- Ne pas avoir octroyé de contrat d'exclusivité à un tiers sur le produit ou la technologie au titre duquel il concourt.
- Être enregistré au registre du commerce du pays où se situe son siège social.
- Avoir souscrit à une assurance professionnelle valide.
- Être capable de fournir un Numéro RCS ou un K-Bis datant de moins de trois (3) mois.
- Être capable de justifier sa régularité sociale et fiscale.

2.5. Le Candidat certifie respecter les conditions susmentionnées. L'inscription au concours sera conditionnée à la capacité du Candidat de justifier des conditions susmentionnées.

2.6. Tout Candidat et/ou équipe qui ne respecte pas les termes du règlement lors de son inscription et à tout moment du défi sera automatiquement et sans notification préalable exclu du concours et ne recevra aucun prix. Dans le cas où un prix aurait été attribué à un participant et/ou une équipe qui ne respectait pas ou ne respecterait pas les règles au moment de son inscription ou pendant le défi, les organisateurs ont le droit discrétionnaire d'exiger le retour du prix reçu.

2.7. La participation au Concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation et accès au concours

3.1. L'Inscription au concours d'un Candidat doit se faire par le biais d'un seul Représentant, qui sera la personne contact tout au long du Concours et fournira les documents suivants :

- **Dossiers**

Chaque Candidat devra remplir un Dossier de candidature en ligne. La langue du concours est le français, les candidats peuvent résider à l'étranger mais devront comprendre et répondre au concours en français.

Le dossier de candidature est accessible directement depuis [le site web](#) du Concours.

- **Vidéos**

Chaque Demi-Finaliste devra faire parvenir à l'Organisateur une vidéo de présentation de trois (3) minutes maximum de son Projet, une vidéo (format .mp4 .mov ou .mpeg.). Les liens vers des plateformes d'hébergement de vidéos ne seront pas pris en compte. Ne pas fournir de vidéo ou fournir un lien vers une plateforme d'hébergement entraîne l'annulation complète de la candidature. Le mode de transmission de cette vidéo sera communiqué aux Demi-Finalistes en temps et lieu.

3.3 Tout dossier illisible, incomplet, portant de fausses adresses sera considéré comme nul, et ne pourra pas être pris en compte.

3.4 Les Candidats doivent disposer d'un accès fiable à Internet leur permettant de pouvoir se connecter en vidéoconférence sans coupure. La vitesse de téléchargement et de transfert recommandée est de 300 Kbits/s.

- **Le Grand Oral devant le Jury**

Chaque Finaliste devra effectuer un entretien de 10 minutes en visioconférence devant le Jury. L'heure exacte de passage de chaque Finaliste et leur lien de connexion à la plateforme leur seront communiqués en temps et lieu.

3.5 Il n'y a pas de limitation dans le nombre de contributeurs participant à l'élaboration du Dossier / Vidéo / Grand Oral.

Article 4 : Calendrier et durée du concours

4.1. Le concours débutera le **15 avril 2019** et se terminera le **19 octobre 2019**.

4.2. Calendrier du concours

- **Appel à candidatures** : 15 avril au 20 juin 2019
- **Publication du nom des 12 Demi-Finalistes** : 24 juin 2019
- **Vote du public pour les Candidats de leur choix** : 24 juin 2019 au 9 août 2019
- **Transmission des Vidéos à l'Organisateur par les Demi-Finalistes** : 24 juin au 9 août 2019
- **Sélection des 6 Finalistes** : 9 août au 2 septembre 2019
- **Vote du public pour les 6 finalistes** : 2 septembre au 15 septembre 2019
- **Soutenance du Grand Oral devant le Jury** : 16 septembre 2019
- **Publication des noms des Gagnants** : 17 septembre 2019
- **Invitation et Participation au Digital Festival Tahiti 2019 et remise des prix** : 16 octobre au 19 octobre 2019

4.3. L'Organisateur entrera en contact avec les Gagnants pour l'attribution du Prix, avec une remise des Prix officielle au cours du Digital Festival Tahiti 2019.

Article 5 : Processus de sélection

5.1 Qualification des Dossiers

Pour être qualifiés, les Dossiers soumis devront répondre à au moins l'une des thématiques suivantes :

- **Smart Tourisme - Valoriser nos patrimoines culturels et naturels à l'international en utilisant les technologies pour renforcer notre notoriété, enrichir nos offres et inscrire nos îles dans une démarche de tourisme durable.**
 - Valoriser à l'international les patrimoines culturels et naturels spécifiques à chacun de nos archipels en utilisant les outils digitaux et nouvelles technologies.
 - Dynamiser nos offres touristiques en élaborant des parcours immersifs originaux grâce à la production 3D et aux nouvelles réalités augmentées, virtuelles ou mixtes.

- Moderniser nos outils de production et d'analyse des données pour enrichir notre développement touristique en s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable, respectueux de l'authenticité qui fait l'attrait de nos îles.
- 2. Économie Bleue - Optimiser la gestion de nos ressources, espaces et infrastructures maritimes, et améliorer la production et le recueil de données pour agir en faveur de la protection des espaces littoraux et océaniques.**
- (En partenariat avec le Cluster Maritime de Polynésie française et l'Agence Française pour la Biodiversité)*
- Collecter, répertorier et valoriser les données liées à l'océan, aux lagons, au littoral et aux infrastructures maritimes grâce aux technologies numériques.
 - Optimiser la gestion de nos ressources marines et améliorer la production et le recueil des données liées au secteur de la pêche et de la perliculture.
 - Initier des projets innovants de gestion et protection de nos espaces littoraux et maritimes, ainsi que mesurer et suivre l'impact des activités économiques sur ces espaces.
- **Économie circulaire – Renforcer notre autonomie de production par une utilisation raisonnée de nos ressources, améliorer notre efficacité énergétique et réduire notre impact environnemental.**
- (En partenariat avec le Club des Entreprises Polynésiennes Éco-Responsables - EPER)*
- S'inspirer des 7 piliers de l'économie circulaire pour développer de nouvelles activités innovantes : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage (marché de la réparation ou de l'occasion), le recyclage...
 - Créer de la demande sur des produits durables et éco-conçus.
 - Améliorer notre efficacité énergétique, limiter les pertes et favoriser le développement d'énergies propres et renouvelables.
- 3. Innovation publique - Faciliter l'accès au numérique, améliorer les services aux personnes, dématérialiser les échanges et partager la donnée (Open Data) pour contribuer au désenclavement des territoires insulaires.**
- Favoriser les démarches administratives de nos concitoyens grâce à la dématérialisation des échanges, mettre en place une identité numérique unique.
 - Améliorer la qualité des services aux personnes grâce à la collecte et au partage intelligent des données publiques et privées.

- Soutenir le déploiement de l'Internet of Things (IoT) et des objets connectés au profit des entreprises, des professionnels et des politiques publiques.

5.2. Sélection des Demi-Finalistes à partir des Dossiers

Tous les dossiers devront être reçus avant le 20 juin 2019 23h59 CET.

Les Candidats seront évalués sur les critères suivants :

- Pertinence du Projet et adéquation à la dimension insulaire (25%)
- Transposabilité du Projet à d'autres territoires insulaires (25%)
- Caractéristiques innovantes du Projet (25%)
- Faisabilité économique et financière du Projet (25%)

5.3. Sélection des Finalistes à partir des Vidéos

Toutes les vidéos devront être reçues avant le 09 août 2019 23h59 CET.

Les Demi-Finalistes seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité de la présentation et clarté du Projet (10%)
- La solution présentée contribue-t-elle à améliorer la vie des insulaires ? (30%)
- Comment imagineriez-vous l'implanter sur le territoire polynésien ? (10%)
- En quoi le Projet est-il duplicable à d'autres îles ? (30%)
- En combien de temps ou d'étapes s'effectuerait le déploiement ? (10%)
- Prise en compte du vote du public (10%)

Le vote du public pour les candidats de leur choix sera ouvert sur le site internet du Digital Festival Tahiti du 24 juin jusqu'au 9 août 2019 et du 2 au 15 septembre 2019. Il sera pris en compte par le jury sans toutefois représenter un critère principal de sélection.

5.4. Sélection des Gagnants à partir du Grand Oral

Les Finalistes et le Jury se retrouveront lors d'une visioconférence consistant en 10 minutes d'entretien par Finaliste, à l'issue de laquelle le Jury aura la tâche d'attribuer les deux (2) prix : Grand Prix Tech4Islands Award & Prix spécial Outremer by Tech4Islands.

Article 6 : Prix et récompenses

6.1 L'Organisateur propose un Grand Prix et un Prix spécial Outremer dans le cadre de son Concours.

Le Grand Prix Tech4Islands Award s'adresse à l'ensemble des candidats du Concours. Un Prix spécial Outremer by Tech4Islands, optionnel, pourra être attribué par le Jury aux candidats issus d'un pays et territoire d'outre-mer afin de valoriser et soutenir les initiatives des territoires insulaires. Il sera distribué à la discrétion du jury, en fonction des critères de sélection du concours et des candidatures venant d'outre-mer.

6.2 Dans le cas où le gagnant du Tech4Islands Award résiderait à Tahiti, le transport par avion et l'hébergement pour le #DFT2019 seront transposés au Festival FUTUR.E.S 2020 à Paris.

6.3 Dans le cas où le gagnant du Prix spécial Outremer by Tech4Islands résiderait à Tahiti, le transport par avion et l'hébergement pour le #DFT2019 sera transformé en un A-R en avion depuis Papeete vers Paris pour bénéficier de l'incubation à Outre-mer Network à Station F.

Grand Prix Tech4Islands Award :

- Prix en numéraire de 8500 € (1 000 000 XPF)
- Invitation au #DFT2019 à Tahiti du 16 au 19 octobre 2019, transport et hébergement pris en charge pour 2 représentants du Candidat
- Participation au #DFT2019 : espace d'exposition + talk
- Organisation d'un planning de rencontres avec les institutionnels et CEO des entreprises et groupes locaux
- Espace d'exposition au Festival FUTUR.E.S 2020 à Paris, offert par Cap Digital
- Masterclass d'une journée animée par CONNECT, by CNES pour s'initier aux solutions spatiales et à leurs usages et applications sociétales.
- Couverture médiatique par L'Usine Digitale, Le Journal du Geek et Outremers 360°
- Autres prix surprises offerts par nos partenaires.

Prix spécial Outremer by Tech4Islands :

- Prix en numéraire de 5000 € (600 000 XPF)
- Invitation au #DFT2019 à Tahiti du 16 au 19 octobre 2019, transport et hébergement pris en charge pour 2 représentants du Candidat
- Participation au #DFT2019 : espace d'exposition + Talk
- Organisation d'un planning de rencontres avec les institutionnels et CEO des entreprises et groupes locaux
- 3 mois d'incubation gratuite au sein de l'accélérateur Outre-mer Network à Station F, à Paris
- Couverture médiatique par L'Usine Digitale, Le Journal du Geek et Outremers 360°
- Autres prix surprises offerts par nos partenaires.

Article 7 : Modalité du transport et de l'hébergement

Le transport et l'hébergement des gagnants seront pris en charge par l'Organisateur.

Modalités du transport et hébergement :

- 2 billets A-R par projet gagnant depuis leur pays d'origine jusqu'à Papeete

- Hébergement pour la durée du #DFT2019 sur Tahiti, Polynésie française, du 15 au 19 octobre 2019
- Transferts aéroport - hôtel le 15 octobre 2019, aéroport - hôtel le 19 octobre 2019
- Navette aller et retour hôtel - site de l'événement

Article 8 : Confidentialité

L'ensemble des personnes impliquées dans le processus de sélection et toute personne ayant un accès aux dossiers de candidature, sont tenus à un engagement de confidentialité sur toute la durée du concours. Ils ne pourront en aucun cas révéler, divulguer ou échanger des informations relatives aux candidats et projets présentés ainsi qu'au déroulé des Tech4Islands Awards et délibérations des jurys.

Article 9 : Communication

9.1. Le Candidat autorise le Digital Festival Tahiti à reproduire et exploiter son image et la documentation fournie, fixée dans le cadre d'articles, de photographies ou vidéos pour la promotion et la communication de l'action Tech4Islands Awards.

Le Digital Festival Tahiti pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans, sur tous les territoires (tous pays)
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels, supports destinés à la vente, droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

9.2. Le Candidat autorise également l'Organisateur à afficher son nom enregistré et nom commercial de la même manière, ainsi que son logo tel qu'il apparaît dans son Dossier.



Règlement Tech4Islands Awards

Article 10 : Engagements

10.1. Le Représentant s'engage à avoir l'autorité nécessaire pour inscrire le Candidat.

10.2. Tous les Candidats s'engagent à :

- Garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.
- Autoriser l'Organisateur à utiliser et diffuser leurs images et vidéos (via des supports papier et internet). Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion d'évènements organisés par l'Organisateur.
- Le dépôt d'un dossier de candidature implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

10.3. Les Gagnants s'engagent à :

- Honorer les rendez-vous programmés au cours de leur visite et d'assurer leur présentation et présence sur l'espace d'exposition qui leur sera réservé.
- Choisir la formule de transport et d'hébergement proposée par l'Organisateur.

10.4. L'Organisateur et ses partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat.

Par ailleurs, les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et s'engagent à relever et garantir les organisateurs du concours de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

10.5. En cas de force majeure, L'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce Concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Article 11: Vie Privée

11.1 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Candidats bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès du Digital Festival Tahiti.



Vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un courrier avec copies de vos pièces d'identité à : Association Digital Festival Tahiti, 41 rue du Docteur Cassiau, BP 118 – 98713 Papeete – Tahiti

11.2 Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la tenue du concours Tech4Islands Awards.

11.3 Les destinataires des données sont l'Organisateur du concours ainsi que les membres du Jury de présélection et du Jury.

Article 12 : Droit applicable et attribution de compétence

12.1 Le présent règlement est régi par le droit français tel qu'applicable en Polynésie française.

12.2 En cas d'échec d'un accord amiable, tous litiges nés à l'occasion de l'application du présent règlement seront soumis aux tribunaux compétents de Papeete.